



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

FO : vos revendications, notre combat !

Loisirs & vacances ça bouge !

Guichet unique

Les COS en première ligne !

La Poste a confié à un cabinet externe d'audit, une étude portant sur le fonctionnement de 25 COS (comité des œuvres sociales). L'objectif est, comme nous l'avons revendiqué depuis le début de la réflexion sur "le guichet unique loisirs", d'examiner la possibilité de confier ce guichet aux COS déjà existants. Rappelons que ce guichet sera le point de contact unique, pour l'ensemble des postiers d'une zone, non définie pour l'instant, pour la prise en charge des besoins de l'activité de loisirs (billetterie, réservation de séjours de vacances en France et à l'étranger).

L'auditeur fait plusieurs constats :

- la disparité au niveau de l'activité et du dynamisme des COS due notamment à l'absence d'une véritable démarche marketing pour conserver ou développer le nombre d'adhérents,
- le coût élevé des frais de fonctionnement ne permet pas au COS d'accorder des remises supplémentaires sur les offres à leurs adhérents,
- un nombre trop élevé de COS en sous activité,
- trois associations (AZUREVA, Comité des Loisirs et Tourisme et Culture) offrent quasiment les mêmes prestations.

Et préconise :

- la mise en place d'une structure avec un COS pour 18 000 agents ou clients potentiels, ce qui correspond à un COS par région (22 COS),
- la fusion des trois associations actuellement œuvrant dans le domaine des loisirs.

Selon ce cabinet ces mesures permettraient des économies sur les frais de fonctionnement et augmenteraient d'autant la puissance d'achat de la nouvelle structure.

Nous avons exprimé nos plus vives réserves sur cette étude :

- l'étude du cabinet porte sur un nombre restreint de COS. Nous ne sommes pas sûr de la pertinence du panel choisi,
- le cabinet a une approche purement économique en réalisant l'étude uniquement sur le plan de la rentabilité et de la productivité,
- l'aide du COGAS aux COS est une aide pour leur fonctionnement (locaux et personnel essentiellement). Cette aide, parfois insuffisante pour couvrir les frais de fonctionnement, n'est pas destinée à être redistribuée financièrement aux postiers, ce n'est pas le rôle des associations !
- le calcul du cabinet servant à déterminer le nombre de COS nécessaires (une vingtaine) au bon fonctionnement des guichets loisirs est loin d'être scientifique,
- sur la fusion des associations, il appartient aux associations concernées de se déterminer en tenant compte bien entendu de tous les tenants et aboutissants.

Enfin dans cette nouvelle structure que deviendront les COS qui ne seront pas tête de pont régionale ? La Poste nous répond que pour l'instant rien n'est arrêté, les travaux de la commission continue, le COGAS décidera.

► **FO COM défendra dans ce dossier la place des associations dans ce guichet unique. Nous nous sommes exprimés sur le rôle des COS comme nous l'avons fait avec succès avec l'ASPTT dans le dossier offre sport.**

